Drouot, rue de Rome et Rivoli Hortense, rue des Anges. — *En la classe :* Mmes Devillers, rue Ste-Elisabeth ; Cailleux-Ladoucette, rue de Mouscron ; Lhomme-Desmarais, rue du Pile ; Durant, rue du Tommelet.

Pour le même cours, cet été fréquentaient : Mmes Hazard-Rys, et Bonte-Seakers, rue de Condé, école maternelle ; Leleu, rue Olivier-de-Serres ; Druant, rue Ste-Elisabeth ; Lévêque, rue de Naples.

Personnel enseignant

Par arrêté préfectoral en date du 9 courant. Mlle Elise Levêque a été nommée institutrice adjointe à l'école de la rue de Naples, en qualité de stagiaire.

Examens du certificat d'études primaires

Les examens pour l'obtention du certificat d'études primaires auront lieu dans le canton Ouest de Roubaix : pour les garçons, le lundi 11 juillet à l'école de la rue des Arts ; pour les filles, le mardi 12 juillet à l'école de filles de la rue de l'Industrie.

Dans le canton est : pour les filles le samedi 16 juillet, à l'école rue Sainte-Elisabeth ; garçons, le mercredi 27 juillet, à l'école de la rue Delesenne.

Dans le canton nord, pour les garçons, le vendredi 29 juillet, à l'école du boulevard d'Hallu ; pour les filles, le jeudi 28 juillet, à l'école de la rue des Anges.

Demandes en autorisation de bâtir

Dorgies Leplat, 4 maisons, rue de Mulhouse — Vermesch, 6 maisons, angle des rues Bavai et Rocroy — Verfaeckt, 1 maison, rue Lacroix — Vanoutte, 2 maisons, rue du Sentier — L. Derville, 1 magasin, boulevard d'Hallu — J. Salomon, 1 maison, rue Meyerbeer — Dhellemmes, 1 maison, boulevard d'Armentières — A. Dobigies, 1 maison, rue d'Italie — M. Rogier, 1 maison, boulevard de Belfort — Dubois frères, 2 maisons, rue de la Base-Mauve — Carvois Mahieu, 1 maison, rue Montgolfier — A. Baudouin, 1 maison, rue de Mouvaux — Bernard Lecomte, 1 maison, rue de l'Espérance — A. Rançon, 1 maison, boulevard de Fourmies — E. Doms, 1 maison, boulevard de Belfort.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 mai

Le conseil municipal était convoqué pour hier soir à huit heures en séance ordinaire pour l'ouverture de la session de mai.

A 8 h. 40, M le secrétaire général procède à l'appel nominal qui constate la présence de 19 conseillers.

A l'entrée de M. Dron, les conseillers et le public poussent le cri : Vive Dron !

M. Tack donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. Charles Loridan avait demandé la parole à l'ouverture de la séance.

M. le maire n'avait sans doute pas compris.

M. Loridan déclare alors que si on lui refuse la parole il n'a plus qu'à se retirer.

M. le maire. — Vous aurez la parole après la lecture du procès-verbal.

M. Loridan se rassied.

Lecture est donnée par M. le secrétaire général, du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

M. Delvoye demande la parole.

Nous avons, dit-il, à l'ordre du jour d'aujourd'hui, des rapports très sérieux que beaucoup, en raison des élections, n'ont pas eu le temps d'étudier. Je demande le renvoi de la séance à vendredi.

M. le maire. — Nous avons aujourd'hui des questions très importantes, telles que l'achat de la maison, rue de Gand, dont le délai d'option expire aujourd'hui, l'assurance de l'Hôtel-de-Ville, la question du remaniement de la gare.

Après ces questions, le Conseil décidera, s'il y a lieu, d'ajourner la séance.

Assurance de l'Hôtel-de-Ville

L'administration s'est entendue avec les Compagnies d'assurance de l'hôtel de ville contre l'incendie sur les bases de la prime principale. L'assurance se trouve augmentée de 500 francs environ.

Compte administratif

M. le maire dépose le dépôt de son compte administratif et du compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 1896. Renvoi à la commission des finances.

Académie de dessin

Le projet concernant l'académie de dessin a été retourné par M. le préfet. Certaines modification au projet voté par le conseil municipal sont réclamées par la commission des bâtiments civils.

Le dossier est renvoyé à l'examen de la commission des beaux-arts.

L'incendie de la condition publique

Le Conseil entend lecture d'un rapport du maire relatif au règlement par les Compagnies d'assurances des pertes occasionnées par l'incendie qui s'est produit récemment à la condition publique.

La ville a subi une perte de 3,807 fr. pour les dégâts subis par le bâtiment.

M. Dron. — Je suppose que les réparations nécessitées par l'incendie sont aujourd'hui faites.

M. le maire. — En partie seulement. M. Dron. Je demande qu'on place les ouvriers du conditionnement dans des conditions meilleures qu'ils ne le sont actuellement. Si pour faire des épreuves il est nécessaire d'avoir un local clos absolument à l'abri des courants d'air, qu'on fasse ce local, mais en dehors de cela il importe, je le répète, de placer les ouvrier dans des conditions meilleures.

M. Salembien dit que la commission a songé à réaliser ce que réclame M. Dron.

On a commencé à établir il y a un mois des cabines pour les épreuves.

M. Tack dit qu'il ne voterpas le rapport parce que les honoraires d'expert montent à un prix trop élevé.

M. Salembien défend la commission de surveillance du Conditionnement qui s'est trouvée en face de grandes difficultés pour le règlement du sinistre.

M. Tack après l'explication de M. Salembien se déclare pleinement satisfait.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre de M. Sealabre au nom de la commission de surveillance et qui est des plus élogieuse pour M. Salembien, vice-président de la commission de surveillance.

Il demande que mention en soit faite au procès-verbal.

Plusieurs conseillers : Très bien, très bien !

M. Salembien remercie mais il tient à déclarer qu'en la circonstance il a fait tout simplement son devoir, tout son devoir.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

Remaniement de la gare principale. (Communication d'une dépêche de M. le ministre des travaux publics. Enquête).

M. Félix Muller au nom de la commission du chemin de fer dépose un rapport et des conclusions sur le projet de remaniement de la gare principale.

Il propose la délibération suivante :

Le Conseil municipal émet le vœu de voir mêler à la question du remaniement de la gare principale de Tourcoing, celle du chemin de fer d'Armentières, dont il n'est nullement question dans la convention intervenue aux dates des 10 et 13 juillet 1897, entre la ville et la Compagnie du Nord et dont il n'a jamais été dit un mot dans le cours des négociations qui ont précédé la signature de cette convention.

La ville n'a pas à intervenir dans le règlement à faire entre l'Etat et la Compagnie, concernant les dépenses à répartir de l'exécution du projet de remaniement de la Gare, à exécuter conformément à la convention sus-rappelée ; mais si ce règlement devait amener un retard dans l'exécution, la ville, qui s'est décidée à faire un large sacrifice, afin d'obtenir immédiatement, suivant le langage qui lui était fait, le remaniement de la Gare, se trouverait trompée dans ses espérances, elle pourrait dans ces conditions, refuser d'avoir consenti à cet large sacrifice et devrait, à ce sujet, faire toutes réserves de droit.

Le Conseil municipal proteste d'ailleurs contre toute insinuation de cette nature qui aurait pour objet de considérer la construction d'un simple raccordement de l'ancienne gare de Roubaix et de la gare de Tourcoing-les-Francs comme devant constituer l'exécution de la ligne d'Armentières à Roubaix et à Tourcoing ou plutôt d'Armentières à Tourcoing et à Roubaix, suivant les termes employés dans la convention intervenue entre l'Etat et la Compagnie du Nord, en juillet 1897, suivant la loi du 20 novembre même année ; faisant toutes réserves au sujet de cette ligne appelée à constituer des avantages réciques, non seulement pour Tourcoing, mais encore pour le groupe de Comines, Quesnoy-sur-Deûle, Roncq et Linselles, ainsi qu'il a été exprimé par la Commission d'enquête réunie à la Préfecture du Nord. le 21 avril 1897, à l'occasion du projet susmentionné.

Le Conseil municipal fait toutes réserves au raison des dispositions de détail d'exécution et d'aménagements à régler en conformité de la convention intervenue.

Il émet de le présent le vœu :

Que le terrain bordant la rue, à l'entrée de la gare annexe, soit un jardin, afin d'éviter l'encombrement à l'entrée et à la sortie.

Que le terrain laissé libre, suivant immédiatement l'entrée de ladite gare, soit également agrandi, de façon à mieux faciliter la circulation intérieure.

Que, vu l'éloignement des bâtiments affectés à la Douane, il soit établi, à l'entrée de ladite gare, un bureau pour les déclarations.

Que le bureau d'octroi soit placé à droite, en sortant de la gare, et non à gauche.

M. C. Loridan déclare voter contre le rapport. Il ne reconnaît pas le droit dit-il au Conseil municipal d'engager les finances de la ville pour augmenter les bénéfices d'une société privée.

Le rapport mis aux voix est adopté.

Société de gymnastique la *Jeunesse* du Blanc-Seau. — M. Tack, secrétaire, donne lecture d'un rapport de M. Louis Grau, au nom des commissions réunies des finances et militaire concernant la demande de subvention formée par la Jeunesse du Blanc-Seau pour se remarquer au concours de Saint-Etienne.

Le rapport conclut étant donné le but patriotique poursuivi à l'allocation de la subvention de 1,000 francs réclamée.

Adopté.

Projet d'aménagement de la Justice de Paix, du Tribunal de commerce et des Prud'hommes dans la propriété de M. G. Desurmont-Desurmont, rue de Gand.

Ce rapport, présenté par M. Maurice Cordier au nom de la commission des grands travaux est des plus détaillés. Il comporte 40 pages de texte.

Voici la délibération proposée :

Le Conseil municipal,

Ouï le rapport qui précède, la soumission de vente de M. Georges Desurmont et vu les plans y annexés.

Décide d'acheter pour le compte de la ville, dans le but d'y installer les tribunaux consulaire et de Paix et le Conseil des Prud'hommes, la propriété offerte par M. G. Desurmont au prix de 140,000 fr. frais à la charge de la ville.

Dit que la moitié de cette somme ainsi que tous frais d'acquisition et de purge, les intérêts et tous accessoires, sera payée sur le budget additionnel de 1898 ; *l'autre moitié sur le budget de 1899.*

Dit enfin que le Conseil Municipal charge la commission des Grands Travaux de lui présenter ultérieurement les plans et devis définitifs relativement à l'aménagement dans le dit immeuble des Tribunaux de commerce, de Justice de Paix et du Conseil des Prud'hommes.

Et vote au budget supplémentaire de 1898 un crédit de 50,800 francs pour faire face au paiement de *la moitié du principal à celui des intérêts ainsi* qu'à ceux des frais de vente, de purge et tous accessoires.

M. Flament. — Je demande le renvoi à la prochaine séance.

M. le Maire et plusieurs membres. — Le délai expire ce soir, il n'y a pas moyen.

M. Barbarie. — On pourrait bien agir avec *nous avec autant de déférence qu'envers les* membres du tribunal et nous envoyer le rapport plus tôt.

M. le maire donne une explication.

Si le conseil n'est pas suffisamment éclairé dit-il, nous nous efforcerons d'obtenir une prolongation de délai d'option.

M. Flament, — La question est très importante. Nous n'avons le rapport que depuis huit jours et on n'est pas suffisant.

M. Tack est de l'avis de M. Flament.

M. Leplat dit qu'il a toujours été opposé à l'acquisition de ce vieux bâtiment. Dans un délai très court nous serons acculé à la démolition pour ériger un nouveau bâtiment Nous n'avons que faire d'un autre côté d'une superficie de plus de 5000 mètres de terrain. Pourquoi ? Pour plus tard faire un beau jardin devant le nouveau tribunal.

M. Muller défend le projet d'acquisition qu'il présente comme très avantageux, moyennant une dépense de 180,000 francs, y compris les aménagements. C'est une occasion unique.

Si la commission des Travaux s'est ralliée à l'unanimité moins la voix de M. Leplat, c'est apparemment parce qu'il a paru à cette commission que l'affaire est avantageuse pour la ville.

(A suivre.)

LE RAPPORT
sur les opérations de la Caisse d'Epargne en 1897

Nous venons de recevoir le rapport et comptes rendus des opérations de la Caisse d'épargne de Tourcoing et ses succursales pendant l'année 1897.

Ce rapport a été présenté devant les directeurs et administrateurs de la Caisse, par M. J. Ducoulombier, vice-président, au nom de la commission de vérification des écritures.

M. le Rapporteur a d'abord fait un exposé des faits les plus saillants de l'année 1897 et a évoqué la fête de famille qui a réuni, le 3 juillet, MM. les administrateurs de la caisse-mère et des succursales, à l'occasion de la remise de la médaille en argent votée par le Conseil de direction pour chaque 25 ans de bons services et destinée à être remise à chacun des administrateurs comptant cinq années de mandat.

Il rappelle à ce propos les comptes rendus publiés à cette occasion par les journaux.

M. le rapporteur après avoir rappelé que le rapport sur les opérations de l'année 1896 accusait une diminution assez sensible sur les versements, qui jusqu'alors avaient toujours suivis une marche ascendante, diminution qu'il attribuait à l'application de l'article 4 de la loi du 20 juillet 1895, il dit que l'année 1897 accuse encore une diminution de 50,000 francs sur sa précédente.

Il poursuit ensuite :

Toutes les Caisses d'épargne ont protesté contre les restrictions apportées par la dite loi et demandent de ramener à 2,000 francs la maximum des dépôts pour conserver leurs clientèles. Vers 2 heures 1/2 de l'après-midi M. Antoine Ducretez, emballeur, se trouvait rue de Flandre, lorsque une voiture en marche le renversa et lui fractura le pied droit.

Mlle Léonie Lamarre, cigarière à la Manufacture des tabacs, a rue Index droit écrasé, hier après-midi, entre l'appareil et l'entonnoir.

Après avoir reçu des soins, elle a regagné son domicile, rue des Rempart. Un repos de plusieurs jours est indispensable.

— Mardi, dans la matinée, le petit Florimond Hochstrasser, âgé de 2 ans, jouait rue des Etaques, lorsqu'il fut renversé par la voiture de Mme veuve Coeman, brasseur à Fives.

L'enfant a été blessé au pied gauche. L'enquête a établi que les chevaux du brasseur marchaient à une allure modérée.

Tué par un vélo

Trompé par une similitude de nom et sur la foi d'un renseignement que nous estimions sérieux nous avions annoncé que Mme Dagbert bousculée à la suite d'une discussion entre elle et son mari était tombée contre le trottoir et n'était pas morte sur le coup.

Les faits se sont passés de la façon suivante : Mme Dagbert, cocher-dame dans une Maison, comme elle venait de quitter son mari, traversait la place Duflot lorsque le jeune Jean-Baptiste Lambrecht, 16 ans, que Mme Dagbert connaît bien, en volontairement assez en bicycletle. Le jeune Lambrecht a été renversé contre le trottoir et quelques heures plus tard elle mourait des suites de ses blessures.

Le jeune Lambrecht a été à ce point navré de l'accident qu'il versait d'abondantes larmes. Procès verbal lui a été dressé et Lambrecht a été laissé libre.

Vol d'un sac de blé

Les sieurs Henri Coille, charbonnier rue Pierre Legrand, 22 et Auguste Dien, journalier rue Mouvaux 25, ont été arrêtés pour vol d'un sac de blé à la gare St-Sauveur.

LE NORD

VALENCIENNES

Les obsèques de M. Foucart

Les funérailles de M. Foucart père, auront lieu jeudi de mai, à 11 heures, et seront, suivant sa volonté, parfaitement civiles.

UN JEUNE HOMME BROYÉ
A BEUVRAGES

Dimanche soir, vers 10 heures 1/2, le jeune Lecouvre Clément, âgé de 18 ans, fils du gardbarrière, rentrant chez lui dans un léger état d'ébriété en suivant la voie ferrée, a été pris de derrière par le train partant de Valenciennes à 10 heures 20, allant sur Paris, qui lui coupa les deux jambes.

Le malheureux succomba à une heure du matin, après d'horribles souffrances.

DANS L'INTÉRÊT DE VOTRE SANTÉ
ne prenez jamais d'autre apéritif que l'excellent
BANYULS-TRILLES
soigneusement préparé avec du vieux vin de BANYULS et le meilleur QUINQUINA.
Ce puissant tonique est, d'ailleurs, LA SEULE consommation de ce genre qui soit particulièrement recommandée par le corps médical tout entier.
Dans tous les Cafés et les Bons Estaminets
Exiger l'étiquette sur la bouteille.

TRIBUNE PUBLIQUE

On nous demande l'insertion de la lettre ci-dessous :

Croix, le 21 mai 1898.

Monsieur le Préfet du Nord, Lille.

Je me fais l'écho des plaintes des boulangers, fournisseurs du pain distribué aux indigents de la commune, qui n'ont pas encore reçu le montant de leurs fournitures du 1er trimestre 1898.

Le rôle restreint que la majorité de la commission m'a laissé dans l'administration du service charitable ne me permet pas d'intervenir d'une façon efficace pour faire cesser cet état de choses ; je me borne à vous donner ci-après l'état récapitulatif des opérations financières du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1898.

Recettes	
Excédant de l'exercice 1897	29 67
Quatre parts dans les concessions au cimetière,	660 »
4 douzièmes de la subvention communale,	3.932 »
Rentes sur l'Etat,	299 75
Total des recettes :	Fr. 4.937 42
Dépenses :	
Personnel	139 66
Pensions des orphelins	652 »
Secours en argent	1.071 »
Capitalisation pour rentes sur l'Etat	404.77
Total des dépenses :	Fr. 1979 43
Récapitulation Recettes	4.937 42
Dépenses	1.979 43
En caisse à ce jour :	Fr 2.966 99

Je vous dois, M. le Préfet, quelques explications sur les secours en argent : le crédit

s'élève à	Fr. 1.670 »	
Il a été mandaté :		
Le 8 janvier	500 francs	
Le 11 février	500 »	1.074 »
Le 14 mai	74 »	

Il ne reste donc disponible d'ici fin décembre que Fr. 596 »

Si j'ai tenu à vous rendre compte de la situation, M. le Préfet, c'est pour démontrer l'inanité des ressources intéressées dont le municipalité est l'objet. Les chiffres qui précèdent prouvent de quel côté se trouve la mauvaise foi.

Veuillez, recevoir, etc.

Signé : Le maire
F. DESMARAUX.

P. S. — Le secrétaire du Bureau de bienfaisance n'a encore présenté aucun mandat à ma signature.

SPECTACLES & CONCERTS

Tournées Frédéric Achard. — La représentation de M. Sylvano et Jean Gascogne, artistes de M. Sylvano et Jean Gascogne aura lieu la dimanche 29 mai.

Il suffit de savoir qu'une troupe est montée par M. Frédéric Achard pour être convaincu qu'elle est d'un parfait ensemble. M. Stéphane est superbe d'abandonnement dans le rôle du résurrecte ; M. Bussy, des Variétés est sympathique en commandant ; M. Jean, un ténor de l'opéra de Bruxelles, est tout à fait typique en *Manillon*.

Mlle Juliette Doucet est une étourdissante *Marinette* ; Mme A. Nantier est remarquable en *Lauranee* et Mlle Thilda, est une ravissante *Genevième*.

Enfin, MM. Courtois et Donnet, Mlle Hélène Villiers, complètent cette réunion d'excellentes artistes.

Tous les types de *Le Sorvis* sont pris sur le vif, rendus dans la perfection et faits pour amuser pendant de longs mois toute la population de la France.

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE TOURCOING

Concert public. — La musique municipale et l'orphéon La Muse des Travailleurs exécutèrent sur la Grand'Place, le 22 mai dimanche à 3 heures et demie du soir, les morceaux suivants :

La musique municipale. — 1. Marche du régiment Prochaska, Ziehrer — 2. La Polinaise, polka pour deux pistons, Pillevestre. Solistes : MM. Mager et Dessaux.

L'orphéon La Muse des Travailleurs. — 3. Les Dominiers, chœur, Saintis — 4. Sur les Cimes, chœur, Saintis.

La musique municipale — 5. Moments d'amour, valse, XXX — 6. Le Roi de Lahore, fantaisie arrangée par Parès, Massenet.

PETITE CORRESPONDANCE

J. W., à Billy-Berclau : Le dardo du cours est de 20 jours. La prix est sans doute à débattre — *G. R. R.* — Il est rare que le concert est intéressant, la société peut faire ce que bon lui semble pour en assurer le succès. Mais il pourrait y avoir des inconvénients à percevoir des prix non affichés. Le mieux serait de prévoir des prix de places réservées.

F. C. : Lorcanie, rue des Prisons.

Le Facteur.

Etat-Civil de Roubaix
Du 21 mai

Naissances. — Marie-Louise Vanhoutte, 3 mois, rue Pellart-Delaporte — Jules Vandenbroucke, 3 mois, rue Pellart-Delaporte — Jeanne Dupuis